

Enterrer un moratoire néfaste pour l'innovation

Susciter la peur à propos du génie génétique vert n'a que trop duré. Lancé en 2006, le Programme national de recherche sur la dissémination de plantes génétiquement modifiées a multiplié les études et les essais en plein champ pour savoir si l'utilisation de cette technologie présentait des risques pour l'environnement et la santé. Le rapport final publié récemment aboutit à une conclusion claire : aucun problème de cette nature n'a pu être démontré. Des voix s'élèvent néanmoins pour demander une nouvelle prolongation du moratoire sur le génie génétique, qui se terminera en 2013. Cette requête est injustifiée du point de vue scientifique et n'a aucune légitimité sur le plan juridique. Ce moratoire voté par la population en 2005 est déjà arrivé à échéance en 2010. Il n'y a rien dans la Constitution qui permettrait de le prolonger durablement, ce qui reviendrait à interdire une technologie.

Il va de soi que, à l'avenir aussi, les consommateurs auront le choix entre des produits issus de plantes génétiquement modifiées et des produits de culture traditionnelle. Les produits authentiques, cultivés selon des lignes directrices biologiques strictes ont la cote en ce moment. Ils ne disparaîtront pas des étals. Cependant, il doit également être possible de cultiver avec des méthodes innovantes de nouvelles variétés de plantes plus productives et plus résistantes aux parasites. Rien ne s'oppose à la coexistence de ces deux approches. La position de pointe, à l'échelle mondiale, de la Suisse en tant qu'économie fondée sur l'innovation doit être renforcée. Une politique encourageant la science et la technique et n'érigant pas des barrières inutiles y contribuera.